



Guide pratique

Entreprise d'insertion (EI)



I pour Insertion

A pour Activité

E pour Economique

À savoir avant de commencer à lire

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) est un dispositif financé par l'Etat.



Je dois **vérifier mon éligibilité** auprès de mon conseiller référent.

En Indre-et-Loire, il existe 5 Entreprises d'Insertion (EI) :



LA FABRIQUE LOCALE



Le contrat de travail me donne **des droits** et **des obligations**.

Le temps d'accompagnement est obligatoire.



Qu'est-ce que l'IAE ?

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) permet aux personnes **sans emploi** de bénéficier d'un **contrat de travail**.

Ce contrat de travail est un **CDDI** (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion).

Un CDDI est de **4 ou 6 mois**.



Ce contrat est renouvelé dans une limite de **24 mois**.

L'IAE est **un tremplin** pour

Une formation



Un emploi
**CDI, CDD, Contrat
d'Intérim**



Qu'est-ce que l'IAE ?

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) permet aux personnes **sans emploi** de bénéficier d'un **accompagnement social et professionnel**.

Un accompagnement social, c'est aider une personne à résoudre des difficultés de la vie quotidienne. Par exemple :



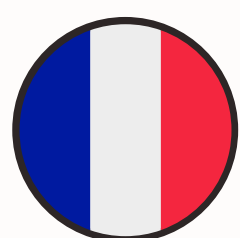
Je recherche un accès au soin



Je cherche un logement



Je souhaite une voiture, scooter, vélo électrique, trottinette



Je souhaite apprendre le français

Un accompagnement professionnel, c'est aider une personne à trouver un emploi ou à évoluer dans son métier. Par exemple :



Je cherche un travail

Je cherche une formation

Je souhaite découvrir des métiers

Qu'est-ce que l'IAE en Entreprise d'Insertion (EI) ?

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) permet aux personnes **sans emploi** de bénéficier d'un **encadrement technique**.

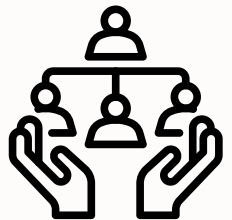
Un encadrement technique permet :



Apprendre des gestes techniques



Apprendre le respect des consignes de sécurité

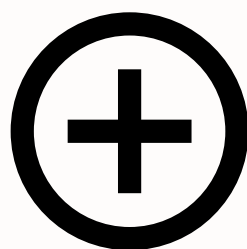


Apprendre l'organisation du travail

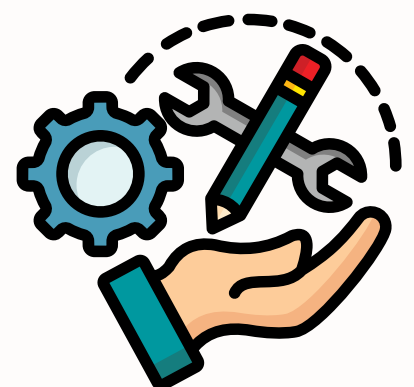
Deux personnes vous accompagnent.



1 conseiller



1 encadrant



Qu'est-ce que l'IAE en Entreprise d'Insertion (EI) ?

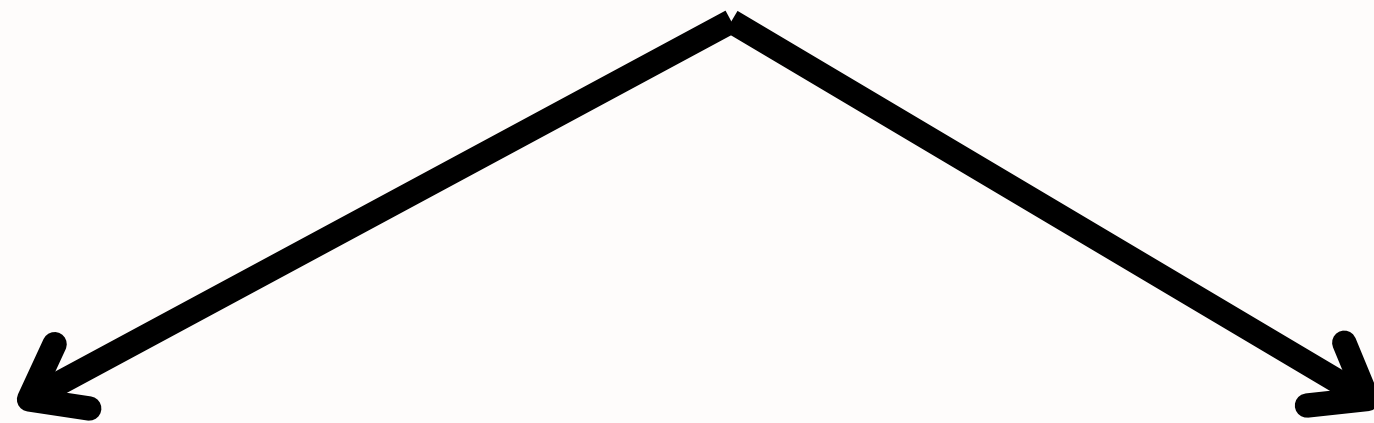
Durant votre contrat :



CDDI

**Contrat à Durée Déterminée
d'Insertion (4 à 24 mois)
35 heures par semaine**

Vous avez :



Des actions de
formation



Des Périodes de
Mise en Situation
en Milieu
Professionnel
(stage)

Qu'est-ce que l'IAE en Entreprise d'Insertion (EI) ?

Des actions de formation permettent de :

- Acquérir des connaissances
- Acquérir une qualification



Des Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (stage) permettent de :

➔ Découvrir un secteur d'activité



➔ Confirmer un projet professionnel



➔ Initier une démarche de recrutement



Qui peut avoir un contrat d'insertion ?

Je suis :

➔ Bénéficiaire du RSA (Revenu de solidarité active)



➔ Allocataire ASS (Allocation de solidarité spécifique)



➔ Allocataire AAH (Allocation aux adultes handicapés)



➔ Réfugié statutaire, bénéficiaire d'une protection temporaire, protégé subsidiaire ou demandeur d'asile.



➔ Personne sans hébergement ou hébergée ou ayant un parcours de rue



Qui peut avoir un contrat d'insertion ?

Je suis :

➔ Parent isolé

➔ Senior (+ 50 ans)

➔ Jeune (– 26 ans)

➔ DETLD (Demandeur d'emploi de très longue durée) + 24 mois



➔ Travailleur en situation de handicap

➔ Résident QPV Quartier prioritaire de la politique de la ville

➔ Sortant de détention ou personne placée sous main de justice



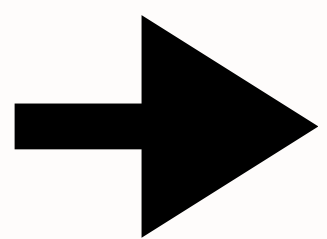
➔ Sans mobilité



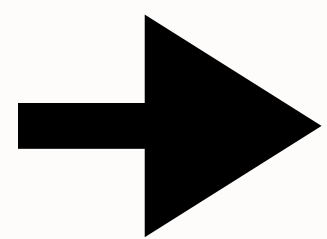
Vos droits

Avec un contrat de travail IAE, j'ai le droit à un accompagnement.

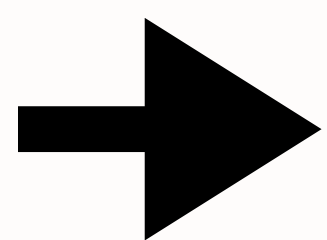
Selon mes besoins, cet accompagnement m'aide à être autonome dans :



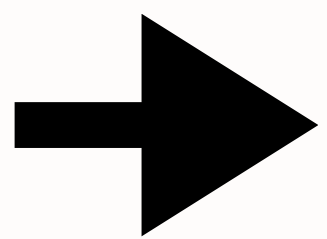
Mon projet professionnel



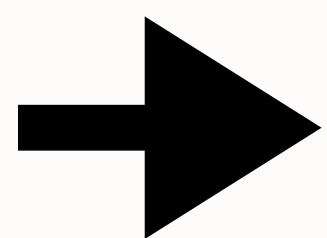
Mon logement



Ma santé



Ma garde d'enfants



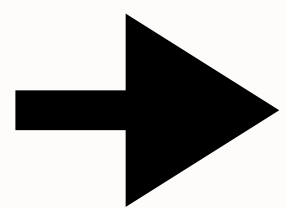
Mes moyens de transports



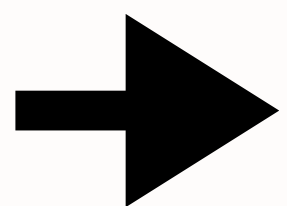
Vos droits

Avec un contrat de travail IAE, j'ai le droit à un contrat de travail.

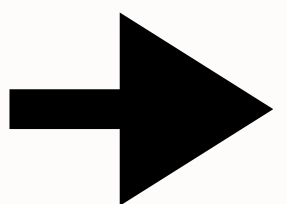
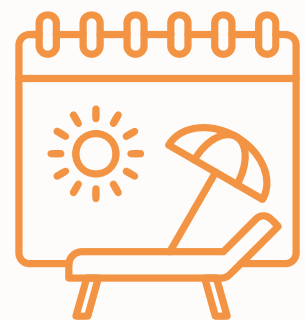
Avec un contrat de travail, j'ai le droit à :



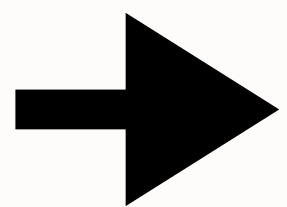
Un salaire



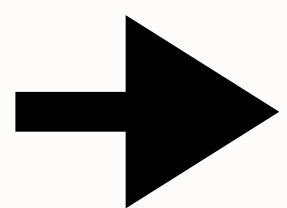
Des congés payés



Une complémentaire santé



Droit à la retraite

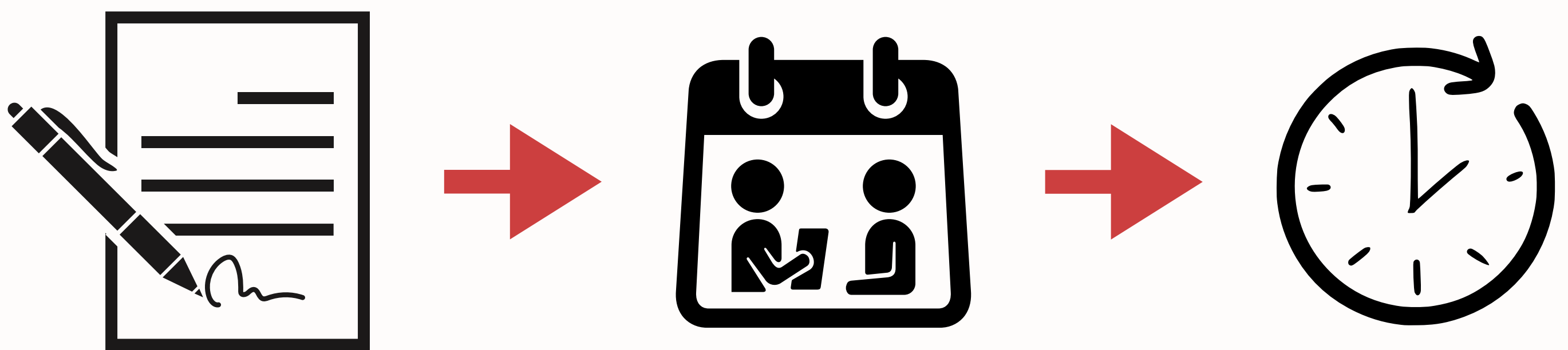


Droit à l'allocation chômage



Vos engagements

- ➔ Je signe un contrat de travail
- ➔ Je viens au travail
- ➔ Je respecte les horaires
- ➔ Je fais des démarches pour trouver un travail
- ➔ Je vais à tous mes rendez-vous d'accompagnement



Si je ne respecte pas mes engagements :

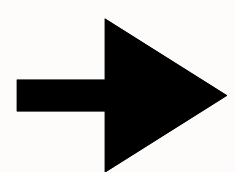
- ➔ Le contrat peut être arrêté



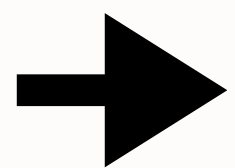
Comment faire pour trouver un contrat d'insertion ?

Contacter votre conseiller(ère).

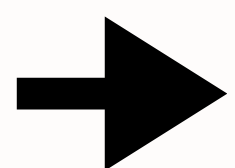
Par exemple :



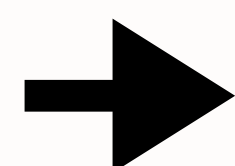
Conseiller France Travail



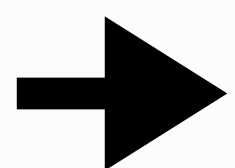
Conseiller Mission Locale



Conseiller Cap Emploi



Référent RSA



Assistante sociale



Comment faire pour trouver un contrat d'insertion ?

En attendant votre rendez-vous :

Rechercher une offre d'emploi

Sur :

Les emplois de l'inclusion



Découvrez le pas à pas des emplois de l'inclusion ci-dessous





Contactez nous !

contact@touraine-insertion.org



Cofinancé par
l'Union européenne

VILLE DE
TOURS



La DDETS

Direction Départementale de l'Emploi
du Travail et des Solidarités

